



Envoyé en préfecture le 22/01/2024
Reçu en préfecture le 22/01/2024
Publié le 22/01/2024
ID : 033-213303209-20240111-DEL012024-DE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 01-2024
DU 11 JANVIER 2024**

Nombre de Conseillers :

En exercice 14
Présents 14
Votants 14

L'an deux mil vingt quatre
Le 11 janvier à 18 H 00
Le Conseil Municipal de la Commune de PETIT-PALAIS ET CORNEMPS
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de Mme Patricia RAICHINI, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 05/01/2024
PRESENTS : RAICHINI Patricia, BROUDICHOUX Serge, VEYSSIERE
Fabienne, REYGADE Aline, POUDRET Annie, AUDOUIN Anne, BORDAS Christian,
BORDELAIS Gérald, JOCELYN Nathalie, MARTIN Frédéric, TRANQUARD
Jérôme
ABSENTS : /
PROCURATIONS : BOUTIN Jean-François à BORDAS Christian
DUMON Alain à RAICHINI Patricia
HUCHET Pierrette à TRANQUARD Jérôme
SECRETAIRE DE SEANCE : Anne AUDOUIN a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : DELIBERATION 01-2024 DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR-DSIL CONCERNANT
L'INSTALLATION D'UNE VIDEOPROTECTION**

Vu l'augmentation de la petite délinquance sur notre commune
Madame le Maire présente la proposition de prix concernant l'acquisition du matériel et l'installation des caméras
tribunes, city-stade et l'école.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- ▶ De réaliser l'installation d'une vidéoprotection urbaine.
- ▶ Autorise Madame le Maire à demander des subventions de l'Etat et autres.

MONTANT DES TRAVAUX

Coût de l'opération HT 20 140,88 € HT

PLAN DE FINANCEMENT

Subvention DETR 5 035,22 €
DSIL 5 035,22 €
Autofinancement 10 070,44 €

TVA 20% 4 028,18 €
TOTAL DES TRAVAUX 24 169,06 € TTC

Le Maire,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant
de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé le Maire et le secrétaire de séance.

Pour copie conforme
Le 22 janvier 2024
Le Maire,
Patricia RAICHINI



Acte rendu exécutoire
Le : 22 janvier 2024
Publié ou Notifié
Le : 22 janvier 2024